



## Usage récréatif de drones

Dans le cadre de son vaste programme d'entretien des canalisations(PEC), TransCanada assure la surveillance, l'inspection et la réparation des installations pipelières. Les activités d'entretien régulier comprennent notamment les patrouilles aériennes qui nous permettent d'inspecter régulièrement le tracé du pipeline à bord d'hélicoptères et d'avions qui le survolent à basse altitude. Les pilotes tentent de repérer toutes les sources externes de dangers éventuels (p. ex. activité non autorisée, perturbations du sol) susceptibles de compromettre l'intégrité du pipeline.

## Règles de Transports Canada s'appliquant aux drones à usage récréatif

Les drones à usage récréatif sont de plus en plus populaires, mais ils pourraient constituer un grave danger s'ils interfèrent avec un appareil TransCanada volant à basse altitude lors de patrouilles aériennes.

Si vous utilisez votre drone à des fins récréatives et qu'il pèse **plus de 250 g, mais n'excède pas 35 kg**, vous n'avez pas à obtenir une permission spéciale de Transports Canada.

Respectez en tout temps les règles de sécurité de base ci-dessous. En cas de non-respect, vous risquez de compromettre la sécurité des personnes, des aéronefs et des biens. Si vous utilisez votre drone là où vous n'êtes pas autorisé à le faire ou choisissez de ne pas respecter une des règles ci-dessous, **vous exposez à des amendes pouvant aller jusqu'à 3 000 \$.**

## Ne faites pas voler votre drone

- À une altitude supérieure à 90 mètres;
- À moins de 75 mètres d'édifices, de véhicules, de bateaux, d'animaux ou de personnes/de foules;
- À moins de 9 km du centre d'un aérodrome (tout aéroport, tout héliport, toute hydrobase ou tout autre endroit servant au décollage ou à l'atterrissage d'aéronefs);
- À l'intérieur d'un espace aérien contrôlé ou réglementé;
- Dans une zone où il pourrait nuire au travail des policiers ou des premiers intervenants;
- La nuit ou dans les nuages;
- Si vous ne pouvez pas le garder dans votre champ de vision;
- Dans un rayon excédant les 500 mètres par rapport à votre position;
- Si votre nom, adresse et numéro de téléphone ne sont pas clairement inscrits sur votre drone.

## Conseils aux utilisateurs de drones à des fins récréatives

- Utilisez votre drone le jour et lorsqu'il fait beau.
- Gardez votre drone dans votre champ de vision, sans avoir recours à une caméra, à un moniteur ou à un téléphone intelligent fixé à l'appareil.
- Avant le décollage, assurez-vous que votre drone peut être utilisé en toute sécurité. Posez-vous les questions suivantes : Les batteries sont-elles pleinement chargées? Fait-il trop froid pour faire voler l'appareil?
- Respectez la vie privée des autres. Évitez de survoler des propriétés privées et de prendre des photos ou de faire des vidéos sans permission.

## Vous vous exposez à de graves conséquences, si vous

- Compromettez la sécurité des aéronefs;
- Utilisez votre appareil à un endroit où il est interdit de le faire;
- Mettez une personne en danger.

## Votre sécurité est notre priorité

En cas d'urgence concernant un pipeline, composez le numéro d'urgence gratuit de TransCanada – 1.888.982.7222.

Pour obtenir des précisions sur les drones à usage récréatif, veuillez consulter le site Web de Transports Canada.



Du possible au réel

[www.transcanada.com](http://www.transcanada.com)



par Hemlock Printers [www.hemlock.com/zero](http://www.hemlock.com/zero)



MIXTE  
Papier issu de  
sources responsables  
FSC® C014958